

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DE L'UNEF I.D.
AUPRES DE M. DEVAQUET, MINISTRE DES UNIVERSITES

I

La délégation du Bureau National de l'UNEF I.D. a été reçue le jeudi 22 Mai par M. Devaquet, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. La délégation venait présenter au ministre les inquiétudes des étudiants, exprimées sur tous les campus de France, quant au contenu de la nouvelle loi d'orientation de l'Enseignement Supérieur.

Elle voulait en particulier marquer son refus des principes qui régissent la proposition de loi déposée par M. Foyer à l'Assemblée Nationale. Ce texte, au nom de l'autonomie des universités, remet totalement en cause le caractère national des études en laissant à chaque faculté la possibilité de définir ses propres critères de sélection et d'admission, ainsi que des diplômes et des droits d'inscription différents pour chaque établissement. Une telle situation aboutirait à créer une inégalité inacceptable entre les étudiants selon leur lieu d'études.

En lien avec sa conception du mandat syndical, l'UNEF I.D. présente ci-dessous à tous les étudiants les réponses, en substance, de M. Devaquet :

UNEF I.D. : Notre syndicat tient à marquer son attachement à plusieurs points obtenus par les étudiants dans la loi précédente. Il ne s'agit pas pour nous de défendre tel ou tel texte de loi mais de préserver ce qui a été acquis.

Le premier chef figure le maintien du caractère national des diplômes. Un DEUG d'Histoire, par exemple, doit avoir la même valeur à Lille, à Marseille, à Paris I et à Paris VII ... C'est la seule garantie d'une qualification réelle permettant l'accès au marché de l'emploi dans les meilleures conditions.

DEVAQUET : Je vous répondrai sur ce point qu'il n'est pas question de supprimer les diplômes nationaux. Par contre nous réfléchissons à la possibilité de transformer au fur et à mesure certains diplômes d'université en diplômes nationaux.

Le second point concerne les droits d'inscription. Nous sommes opposés à toute hausse et à la différenciation de ces droits.

Il n'y aura pas de droits d'inscription "à l'américaine", à 4 000F par exemple. Nous restons dans la zone actuelle du point de vue du taux. Une fourchette de 400 à 800 F est envisagée, mais ma religion n'est pas définitivement faite à ce sujet.

Nous entendons enfin préserver le libre accès dans l'université de leur choix pour tous les bacheliers. Il y aura dans mon projet de loi un article fixant le baccalauréat comme premier grade universitaire. Tous les bacheliers qui le voudront devront pouvoir trouver une place dans une université. Nous envisageons cependant de laisser une marge de manœuvre aux établissements sur l'orientation des étudiants et le déroulement des cursus universitaires.

Quel est le calendrier envisagé pour votre réforme ? Certains parlent de la session d'automne de l'Assemblée Nationale...

Environ trois semaines mon texte sera écrit et présenté au gouvernement. Je vous propose une nouvelle entrevue d'ici quinze jours. Mais je vous rappelle que c'est le gouvernement qui est maître de l'ordre du jour de l'Assemblée; le conseil des ministres déposera le projet quand il le jugera opportun.

L'UNEF I.D. prend acte des réponses du ministre. Elle constate que dans ses déclarations M. Devaquet semble pas vouloir reprendre à son compte l'ensemble des dispositions prévues dans la proposition de loi de M. Foyer.

Elle s'inquiète vivement de la possibilité d'instaurer une "fourchette" pour les droits d'inscription qui

créerait une inégalité intolérable entre les étudiants pour leur accès aux études. Elle constate par ailleurs qu'une série de "zones d'ombre" subsiste quant à l'avenir des universités, notamment sur des problèmes aussi importants que la sélection en cours d'études ou l'accès dans l'établissement et la matière de son choix.

L'UNEF I.O. continuera son action pour empêcher l'instauration d'une fourchette des droits d'inscription et contre les principes de la proposition de loi de M. Foyer.

Elle veillera à ce que ce texte qui remet totalement en cause les droits des étudiants ne devienne pas la loi à l'université.

Elle appelle tous les étudiants à la soutenir dans cette action. Dès maintenant elle constitue un "livre noir" des universités qui organisent une sélection illégale ou veulent proposer des droits à 1 500 F (ou plus), devançant par là-même les propositions de M. Foyer.

D'ici quinze jours, trois semaines au moment où elle prendra connaissance du texte du ministre, elle le diffusera sur tous les campus de France et appellera les étudiants à se réunir partout autour de ce document.